

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CORRÈZE**

La directrice départementale des Finances publiques de la Corrèze

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Les services de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze sont ouverts au public selon les modalités précisées en annexe.

Article 2

Les documents destinés au service de la publicité foncière et de l'enregistrement reçus les jours ou demi-journées où ce service n'est pas ouvert physiquement au public sont traités dans les mêmes conditions que les jours d'ouverture au public.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à Tulle, le 13 décembre 2022

Par délégation du préfet,
La directrice départementale des Finances publiques de la Corrèze



Sylviane ORTIZ

SERVICES	JOURS D'OUVERTURE	HORAIRES D'OUVERTURE à compter du 01/01/2023	
		MATIN	APRÈS-MIDI
DIRECTION	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé et sur rendez-vous
PÔLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ (TULLE)	lundi à vendredi	Uniquement sur rendez-vous	
BRIGADE DE CONTRÔLE ET DE RECHERCHE (BRIVE)	lundi à vendredi	Uniquement sur rendez-vous	
PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE (BRIVE)	lundi à vendredi	Uniquement sur rendez-vous	
PÔLE DE CONTRÔLE REVENUS/PATRIMOINE (BRIVE)	lundi à vendredi	Uniquement sur rendez-vous	
SERVICE DÉPARTEMENTAL DES IMPÔTS FONCIERS (BRIVE)	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE BRIVE	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé Uniquement sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE BRIVE	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE TULLE	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé Uniquement sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE TULLE	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT (TULLE)	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS D'USSEL	lundi à vendredi	8h45 - 12h00	fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ARGENTAT	lundi à vendredi	8h45 – 12h00	fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE BRIVE	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE TULLE	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'USSEL	lundi à vendredi	8h45 - 12h00	fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	lundi à vendredi	8h45 – 12h00	fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ÉGLETONS	lundi à vendredi	8h45 – 12h00	fermé et sur rendez-vous
SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'UZERCHE	lundi à vendredi	8h45 – 12h00	fermé et sur rendez-vous
TRÉSORERIE HOSPITALIÈRE DE CORRÈZE (TULLE)	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé et sur rendez-vous
PAIERIE DÉPARTEMENTALE (TULLE)	lundi, jeudi mardi, mercredi, vendredi	8h45 - 12h00 8h45 - 12h00	13h30 – 15h30 fermé et sur rendez-vous

Les services ne sont pas ouverts au public les samedis, dimanches et les jours fériés reconnus par la loi.